

<b>Ressources naturelles et Développement de l'énergie</b>	<b>Regroupement de permis (nouveau)</b> <i>Loi sur le poisson et la faune</i> Règlement 84-133
<b>Personne-ressource :</b> Karen Connor, (506) 457-6472	
<b>Droit actuel :</b> Voir l'annexe <b>Droit proposé :</b> Voir l'annexe <b>En vigueur :</b> Voir l'annexe	<b>Nouvelle prévision des recettes annuelles :</b> 2021-2022 \$255,000 2022-2023 \$560,000 <b>Changement des recettes annuelles :</b> 2021-2022 \$255,000 2022-2023 \$560,000

**Observations :** Le ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie (MRNDE) propose de regrouper des permis afin de permettre aux chasseurs d'avoir plus de possibilités tout en réalisant des économies en regroupant plusieurs permis. Les modifications proposées au *Règlement sur la chasse* correspondent à l'engagement pris par le gouvernement provincial en 2020 afin d'encourager la prochaine génération d'amateurs de plein air.

Les revenus provenant de ces forfaits seront compensés par une diminution des revenus provenant de la vente de permis individuelles, ce qui entraînera une réduction globale des revenus du ministère estimée à 35 000 \$ au cours de l'exercice 2021-2022 et à 51 900 dollars à partir de 2022-2023.

<b>Annexe</b>			
<b>Regroupement de permis + Le Fonds en fiducie pour la faune du Nouveau-Brunswick (FFFNB) (à l'exclusion de la TVH)</b>			
<b>Droit ou licence (permis)</b>	<b>Droit actuel</b>	<b>Droit proposé 2021-2022</b>	<b>En vigueur</b>
<b>Chevreuril et ours</b> (achat combiné de permis de chasse au chevreuil et à l'ours)	S/O	29,00 \$ + 27,75 \$ {25% de réduction sur l'ours} + 2 X 5,00 \$ (FFFNB) = <b>66,75 \$</b>	31 mars 2021
<b>Chevreuril et ours (65+)</b> (achat combiné de permis de chasse au chevreuil et à l'ours)	S/O	14,00 \$ + 13,50 \$ {25% de réduction sur l'ours} + 2 X 5,00 \$ (FFFNB) = <b>37,50 \$</b>	31 mars 2021
<b>Petit gibier</b> (achat combiné de permis pour les oiseaux, le petit gibier et la vermine)	S/O	14,00 \$ + 6,75 \$ {25% de réduction sur la vermine} + 2 X 5,00 \$ (FFFNB) = <b>30,75 \$</b>	1 <sup>er</sup> janvier 2022
<b>Petit gibier (65+)</b> (achat combiné de permis pour les oiseaux, le petit gibier et la vermine)	S/O	8,00 \$ + 5,25 \$ {25% de réduction sur la vermine} + 1 X 5,00 \$ (FFFNB) = <b>18,25 \$</b>	1 <sup>er</sup> janvier 2022
<b>Chevreuril et vermine</b> (achat combiné d'un permis de chasse au chevreuil et d'un permis de chasse à la vermine)	S/O	29,00 \$ + 6,75 \$ {25% de réduction sur la vermine} + 2 X 5,00 \$ (FFFNB) = <b>45,75 \$</b>	1 <sup>er</sup> janvier 2022
<b>Chevreuril et vermine (65+)</b> (achat combiné d'un permis de chasse au chevreuil et d'un permis de chasse à la vermine)	S/O	14,00 \$ + 5,25 \$ {25% de réduction sur la vermine} + 1 X 5,00 \$ (FFFNB) = <b>24,25 \$</b>	1 <sup>er</sup> janvier 2022

**FILED /  
DÉPOSÉ**

JAN 22 2021

CLERK'S OFFICE /  
BUREAU DU GREFFIER